

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

25 juin 2026

DATE DE PUBLICATION

JUILLET 2026

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 27

Objet :**Personnel communal –
Modification du
règlement intérieur****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESTAIRES****Séance du 1^{er} juillet 2026****Séance du 1^{er} juillet 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Francine MOURIKS, Augustine VILLE, Gérard BELLENGIER, Audrey BEAGUE, François-Xavier HENNEON, Meghann WILLEMS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Jean-Michel BLAIN, Yann NORMAND, Amélie BEAUSSART, Éric DEWULF, Stéphane DESCAMPS, Tifenn LIEVIN, Robin QUEVILLART, Julie BORELLE, Véronique VERGULDEZOONE, Quentin DELAY, Laëtitia LEGRAND, Romain BUISINE, Sébastien GISQUIERE.

Procurations :

Monsieur Frédéric DUBUS à Madame Dorothée BERTRAND
Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Monsieur Éric DEWULF
Madame Bérangère VILLE-MAHAUDEN à Monsieur Yves COLPAERT
Madame Pascale ALGOËT à Madame Laëtitia LEGRAND

Absents : Monsieur DASSONVILLE, Monsieur Michaël PARENT

Secrétaire de séance : Madame Augustine VILLE

Délibération n°93/109 – 07/2026**Personnel communal – Modification du règlement intérieur**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses dispositions relatives aux droits et obligations des agents territoriaux ;
Vu la délibération du 2 février 2012 approuvant le règlement intérieur de la commune ;
Vu la délibération modificative du 3 mars 2022 ;
Vu l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial (CST) lors de sa réunion du 30 juin 2026 ;

Exposé des motifs :

Désormais, il est proposé de modifier ce règlement à la suite d'une mise à jour du règlement intérieur afin de garantir sa conformité avec les textes en vigueur et de disposer d'un document de référence adapté aux besoins des services et des agents. Les points suivants seront ajoutés/modifiés sur le règlement intérieur :

- « Article 10 : Accès et usage des locaux et du matériel de la collectivité »
- Le point 10.5 est ajouté afin d'apporter des précisions concernant le stockage et la recharge des vélos à assistance électrique (VAE), trottinettes électriques et de tout autre engin de déplacement personnel motorisé au sein des bâtiments communaux.
- « Article 20 : Temps et horaires de travail »
- Le point 20.7 est modifié puis complété par les points 20.8 et 20.9 afin d'apporter des précisions sur les modalités d'indemnisation et de repos compensateurs des heures supplémentaires.
- « Article 27 : L'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT) »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2026
Objet de la délibération : Personnel communal – Modification du
règlement intérieur

- Le point 27.2 est modifié à titre d'information sur les ARTT des agents à temps non complet
- « Article 30 : Journée de solidarité »
- Précision de la mise en application de la journée de solidarité au sein de la collectivité

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les modifications au règlement intérieur de la commune, tel que présenté en annexe ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire
Dorothee BERTRAND



La Secrétaire de séance
Augustine VILLE



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 15/07/2026

Publié ou notifié le 15/07/2026

Le Maire

Dorothee BERTRAND

